

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2010

---

L'an deux mil dix, le dix du mois d'août, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, GALLAND Alain, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absents représentés : MM ANDRIEU Eric, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FOURNEL Michèle, FAURE Françoise, M LAC Régis,

Absent : M GIRAUD Christophe

M VEY Patrick a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que ce conseil exceptionnel a dû être programmé afin de pouvoir prendre des décisions concernant le marché public de l'aménagement de la rue centrale. Cela permettra d'éviter tout retard pour des questions administratives. Les travaux pourront donc commencer dans le courant du mois de septembre, comme prévu.

## Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 210 (Place du Couvent),

Vente d'une parcelle non bâtie sise section B n° 1632a (Le Pinet),

la Commune ne préempte pas.

## Questions diverses

- **Emploi aide aux devoirs-surveillance cantine** : Monsieur le Maire propose au Conseil de réfléchir à la possibilité d'augmenter ce poste de 3 heures par semaine, soit environ 111 heures par an, afin de répondre à la demande de la directrice de l'école primaire. Il propose aussi d'envisager la titularisation de Nadine Lhoste à temps partiel en annualisant son temps de travail actuel de 355 heures. Cette modification à coût constant éviterait ainsi le renouvellement de son contrat chaque année. La question sera traitée lors du prochain conseil.
- **Emploi aidé** : Monsieur le Maire explique au Conseil que le chauffeur Poids Lourds qui avait été retenu pour un emploi saisonnier s'est désisté. Ce contretemps a amené la municipalité à reconsidérer le profil du poste et à envisager l'embauche d'une personne en Contrat Unique d'Insertion pour 12 mois. Ce type de contrat aidé laisserait une charge salariale d'environ 293 € par mois, soit un coût annuel légèrement supérieur à celui de l'emploi saisonnier initialement prévu. Un premier candidat n'ayant pu être embauché pour des raisons administratives, il propose de recruter Sylvain FAURE, seul jeune de

moins de 25 ans en possession d'un permis Poids Lourds dont le dossier a été transmis par la Mission Locale. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement tout en indiquant qu'aucune pérennisation de ce poste ne pourra être envisagée.

- **Aménagement de la Rue Centrale** : Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation selon une procédure adaptée pour l'aménagement de la rue centrale. Il précise que le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Général sera étudié en commission permanente le 6 septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les attributions suivantes :

	<b>CARL EYRAUD</b>	<b>EUROVIA</b>	<b>ODTP/DURAND</b>	<b>ROCHE</b>
<b>TRANCHE FERME HT</b>	583 759.00 €	73 815.70 €	210 005.96 €	12 779.70 €
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 1 HT (Rue Langlade)</b>	65 473.87 €	7 520.00 €		
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 2 HT (Rue St Pierre)</b>	78 351.30 €	8 800.00 €		
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 3 HT (Rue Loubatière)</b>	79 890.47 €	4 000.00 €		
<b>TOTAL (TF + TC) HT</b>	<b>807 474.63 €</b>	<b>94 135.70 €</b>	<b>210 005.96 €</b>	<b>12 779.70 €</b>

- Ramassage scolaire : Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à 60 € le tarif du ramassage scolaire pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2010/2011.
- **Terrain TRIBOULET** Monsieur le Maire précise que la parcelle vendue à Madame et Monsieur Triboulet n'est pas de 990 m<sup>2</sup>, comme cela avait été indiqué à tort, mais de 1500 m<sup>2</sup>.
- **Etat des dépenses des bâtiments conventuels** : Monsieur le Maire présente l'état des dépenses prévues et engagées sur les travaux d'aménagement des bâtiments conventuels. Un document récapitulatif sera distribué aux conseillers et est consultable en Mairie.
- **Décision modificative** : Certaines inscriptions risquant par ailleurs d'être insuffisantes, le Conseil approuve les modifications suivantes :
  - budget commune  
2313 op 17 : - 20 000 €

2313 op 14 : + 20 000 €

- **Convention** : Monsieur le Maire propose au Conseil d'établir un avenant à la convention signée avec l'association Charcuterie Plomberie Malagar pour la réalisation du film diffusé dans l'Espace Culturel Européen pour un montant de 1 945.57 €. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 1 abstention, approuve l'avenant à la convention signée avec l'association Charcuterie Plomberie Malagar pour un montant de 1 945.57 €.

### **Dates diverses**

Soirée officielle du Festival mercredi 11 août

AG AMF le 16 octobre

Prochain conseil le 26 août à 20 heures.

La séance est levée à 19 h 15.